RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

SERVICE
de la PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

BREVET D'INVENTION

Gr. 1. — Cl. 4. N° 1.115.769

Classification internationale : A 01 *k*

BIBLIOTHÈQUE DE L'INDUSTRIE PARIS

Ligne perfectionnée pour canne à pêche.

M. Arsène GITZHOVEN résidant en France (Seine).

Demandé le 3 décembre 1954, à 17 heures, à Paris.
Délivré le 16 janvier 1956. — Publié le 30 avril 1956.
(*Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'article 11, § 7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.*)

La présente invention est relative aux cannes à pêche et, d'une manière plus particulière, à leurs lignes du type formé de trois tronçons constitués, à partir du scion de la canne, par un élastique, un corps de ligne et un bas de ligne.

Dans les lignes connues de ce type, le corps de ligne est, en général, fixé à demeure à l'élastique par des nœuds difficiles à défaire sur le lieu de pêche et il en est également souvent de même pour la fixation du bas de ligne au corps de ligne.

Pour ces deux raisons, le pêcheur peut difficilement modifier sa ligne suivant les conditions de la pêche et en particulier du temps, de l'état de l'eau, de l'espèce de poissons et même de l'humeur de ces derniers. Il est donc entraîné sous peine d'un échec plus ou moins total dans sa pêche, à emporter plusieurs cannes, montées avec des lignes ayant des finesses de fil et généralement aussi des plombages différents. Une opinion couramment répandue consiste, en effet, à penser que les différentes pêches se différencient essentiellement par la nature du plombage du corps de ligne et il est offert sur le marché, par les maisons spécialisées, des lignes à nombre considérable de plombs, soi-disant affectées, chacune, à un poisson d'une espèce donnée.

Or, le demandeur, au cours de pêches répétées qui se sont traduites toutes par de véritables succès, s'est rendu compte que cette opinion était erronée et, qu'en fait, le nombre de plombs de la ligne avait beaucoup moins d'importance que le poids total ou « plombée » et il a réalisé toutes ses pêches en utilisant un jeu de lignes toutes monoplomb, de même grosseur de fil, mais de plombées différentes, tout l'art du pêcheur se ramenant, d'après les expériences du demandeur, à choisir, une plombée convenable.

L'invention a pour but de permettre aux pêcheurs de mettre à profit le résultat de ces expériences, en leur donnant les moyens de monter très rapidement, sur une canne unique, des lignes de même type, mais de plombée différentes, une séance de pêche devant commencer par la ligne la moins plombée, susceptible de prendre le poisson, en combinaison, éventuellement, avec un amorçage par appât, puis de passer à une ligne de plombée plus lourde si le poisson mord très convenablement à la première.

L'invention a donc pour objet une ligne du type précité, formée de trois tronçons et remarquable notamment en ce que ces trois tronçons sont reliés par deux mousquetons qui permettent de changer, très rapidement et à volonté, le corps de ligne et/ou le bas de ligne.

Le pêcheur peut donc réaliser un très grand nombre de combinaisons s'il dispose d'un jeu de corps de ligne différents et d'un autre jeu de bas de ligne différents.

Suivant une autre caractéristique, la ligne est à plomb unique, disposé à l'extrémité inférieure du corps de ligne, immédiatement au-dessus du mousqueton destiné à la fixation du bas de ligne qui, de préférence, ne comporte qu'un plomb semence, c'est-à-dire un tout petit plomb au milieu de sa longueur.

Selon une autre caractéristique, l'élastique qui constitue le tronçon de liaison au scion et qui est plus ou moins torsadé est logé à l'intérieur d'un tube souple en caoutchouc ou matériau similaire, destiné à éviter que cet élastique ne risque, lors d'un ferrage raté, de s'entortiller plus ou moins autour du scion ou de faire rebondir la ligne.

D'autres caractéristiques résulteront de la description qui va suivre.

Au dessin annexé, donné uniquement à titre d'exemple :

La fig. 1 est une vue en élévation, avec arrachement partiel, d'une canne et de sa ligne perfectionnée suivant l'invention;

La fig. 2 montre la position prise par la ligne au cours de la pêche;

Prix du fascicule : 100 francs.

La fig. 3 est une vue en élévation, à plus grande échelle, de l'émerillon et du mousqueton disposés entre l'élastique et le corps de ligne;

La fig. 4 est une vue analogue du plomb unique de la ligne et du mousqueton qui le suit, destiné à la fixation du bas de ligne;

La fig. 5 représente une variante de ce plomb et du mousqueton.

Suivant l'exemple d'exécution représenté aux fig. 1 à 4, la ligne selon l'invention est destinée à être fixée à l'extrémité d'une canne de type quelconque usuel, dont on n'a représenté que le dernier élément ou scion *a*, sur l'extrémité de laquelle est enroulé et collé à la manière usuelle un fil *b*, destiné à faciliter la fixation de la ligne.

Cette ligne est formée essentiellement de trois tronçons 1, 2 et 3, réunis entre eux de manière amovible.

Le tronçon 1, qui est destiné à être fixé à la ligne, est constitué par une torsade de deux fils élastiques, en caoutchouc par exemple, fixés à l'extrémité du scion, en 4, par une ligature usuelle. La torsade de fils élastiques constituant ce tronçon, au lieu d'être à l'air libre comme dans les lignes usuelles, est entourée d'un tube élastique 5 en caoutchouc ou matériau similaire, enfilé sur l'extrémité du scion *a* et destiné à éviter que la ligne ne rebondisse et que la torsade ne s'entortille autour du scion.

A son autre extrémité qui sort du tube 5, la torsade 1 est reliée, par l'intermédiaire d'un émerillon 6 et d'un mousqueton 7, au tronçon 2 qui constitue le corps de ligne.

Celui-ci, constitué par un fil en une superpolyamide ou autre, est pourvu d'une boucle 8 en vue de son accrochage au mousqueton 7. Sur ce corps de ligne est monté coulissant un flotteur usuel 9, cependant qu'à son autre extrémité ce corps de ligne est pourvu d'une deuxième boucle 10 (fig. 1 et 4) à laquelle est fixé un plomb unique 11 dont est solidaire un deuxième mousqueton 12.

C'est à ce mousqueton 12 qu'est fixé, par une boucle 13, le troisième tronçon de ligne 3 qui constitue le bas de ligne. Ce tronçon, dont la longueur est, par exemple, d'environ 50 cm pour une pêche automatique sans ferrer et, au contraire de 25 cm environ pour une pêcher avec ferrer, est pourvu, à son extrémité, d'un hameçon 14, cependant qu'il comporte, en son milieu, un petit plomb ou « plomb-semence » 15 qui se trouve donc à 25 cm ou 12,5 cm environ du plomb unique 11 suivant le cas.

Comme on le comprend, et comme déjà précisé plus haut, du fait de la présence des deux mousquetons 7 et 12, il est possible, avec une même canne pourvue du tronçon élastique 1 recouvert du tube 5, d'interchanger très rapidement et sans aucune difficulté plusieurs corps de ligne 2 différant les uns des autres par le poids de leur plomb unique et, sur un même corps de ligne, de changer le bas de ligne 3, en particulier en cas de détérioration du hameçon 14.

Une telle ligne, du moins des jeux de tronçons d'éléments 2 et 3 tels que ceux qui viennent d'être décrits, mais se différencient les uns des autres par leurs plombées, permettent pratiquement, avec une réussite totale, la pêche de toutes les espèces de petits poissons jusqu'à un poids pouvant atteindre ou dépasser le kilogramme.

Le pêcheur commencera sa pêche en utilisant le corps de ligne le plus léger qu'il réunira avec le tronçon 1 et un bas de ligne 3 par les mousquetons 7 et 12.

La ligne montée, il ne lui restera plus, avant de commencer sa pêche, qu'à prendre le fond, c'est-à-dire à ajuster le flotteur 9 en fonction de la profondeur *h* (fig. 2) du cours d'eau, ce flotteur étant disposé de manière que la portion *mn* du corps de ligne 2, située entre ce flotteur et le plomb unique 11, pende verticalement dans l'eau, ainsi que la portion *op* du bas de ligne 3, comprise entre le plomb 11 et le plomb-semence 15 venu au moins très sensiblement toucher le fond du cours d'eau.

Dans ces conditions, lorsqu'un poisson vient mordre l'appât et se prend à l'hameçon 14 et tire sur le bas de ligne, les portions *op* et *pq* se mettent en ligne, le plomb 11 résiste ensuite par inertie et le poisson s'enferre automatiquement.

Si les essais effectués avec la ligne la plus légère ne donnent pas de résultats, il convient d'appâter et si, après cette opération, la pêche est encore infructueuse, ce qui sera extrêmement rare, c'est que le lieu de pêche ne comporte vraiment pas de poissons.

Dans le cas général, la pêche est tout de suite excellente et ce, il convient de le souligner car les expériences du demandeur l'ont prouvé formellement, quelle que soit l'espèce de poisson.

Si les premiers essais sont donc fructueux, le pêcheur a alors intérêt à changer le corps de ligne léger pour un plus plombé car, au bout de quelque temps de pêche, il peut avoir à retirer de l'eau des poissons plus gros, attirés sur ce lieu de pêche par la présence initiale de petits poissons. Les changements des tronçons 2, 3 sont immédiats grâce aux deux mousquetons 7 et 12. Le pêcheur a, en général, intérêt à effectuer plusieurs changements dans le sens de l'augmentation de la grosseur du plomb jusqu'au moment où il constate une diminution dans la quantité de ses prises.

A tout instant, à chaque réamorçage entre deux prises successives, le pêcheur a intérêt à examiner l'état du hameçon et, en raison de la facilité d'échange du bas de ligne et du faible prix de revient de celui-ci, il n'a pas à hésiter. Il doit

remplacer ce bas de ligne chaque fois que l'hameçon se trouve détérioré, même très légèrement, par suite soit d'un accrochage avec une pierre du fond du cours d'au ou avec un branchage, soit encore du fait de la prise précédente.

De l'exposé ci-dessus, il résulte que la conduite de la pêche se trouve très considérablement modifiée par rapport à la pêche usuelle où le pêcheur est condamné à utiliser toujours la même ligne en raison de la fixation inamovible par des nœuds de ses tronçons constitutifs ou de transporter avec lui plusieurs lignes avec leurs cannes toutes montées, ce qui est particulièrement encombrant.

Avec l'invention, au contraire, on a une seule canne, des corps de ligne monoplomb de plombées différentes, facilement interchangeables et des bas de ligne d'un faible prix de revient, sans plomb, et aussi facilement interchangeables que l'on n'hésite pas à changer à la moindre détérioration du hameçon.

A la fig. 5 on a représenté une variante de plomb 11ª et de mousqueton 12ª, destiné à relier la boucle 10 du corps de ligne 2 à la boucle 13 du bas de ligne 3.

Le plomb 11ª comporte une cavité 16, dans laquelle peut se déplacer un petit disque 17, porté par une tige 18 du mousqueton, cette tige 18 se prolongeant au-dessus du disque 17 pour se terminer, par un anneau 19, dans lequel passe la boucle 10. Un ressort 20, logé dans le plomb 11ª, tend à appliquer le disque 17 contre le fond supérieur du logement 16 et, pour cette position, le mousqueton 12ª se trouve fermé, l'extrémité 21 de sa branche ouvrable se trouvant alors engagée à l'intérieur du plomb 11ª.

Il suffit, par contre, de tirer vers le bas sur la boucle 22 du mousqueton pour pouvoir ouvrir ce dernier et en dégager la boucle 13 du bas de ligne 3 ou mettre un nouveau bas de ligne.

Naturellement, l'invention n'est nullement limitée aux modes d'exécution représentés et décrits, qui n'ont été choisis qu'à titre d'exemple.

RÉSUMÉ

L'invention a pour objet une ligne pour canne à pêche du type formé de trois tronçons constitués, à partir du scion de la canne, par un élastique, un corps de ligne et un bas de ligne, ladite ligne étant remarquable notamment par les caractéristiques suivantes, considérées séparément ou en combinaisons :

a. Ses trois tronçons sont reliés par deux mousquetons qui permettent de changer, très rapidement et à volonté, le corps de ligne et/ou le bas de ligne;

b. Elle est à plomb unique, disposé à l'extrémité inférieure du corps de ligne, immédiatement au-dessus du mousqueton destiné à la fixation du bas de ligne;

c. Le bas de ligne comporte un seul plomb-semence, c'est-à-dire un tout petit plomb, au milieu de sa longueur;

d. Dans le cas d'une pêche automatique sans ferrer, le bas de ligne a une longueur de l'ordre de 50 cm;

e. Dans le cas d'une ligne à ferrer, le bas de ligne a une longueur de l'ordre de 25 cm;

f. L'élastique qui constitue le tronçon de liaison au scion et qui est plus ou moins torsadé est logé à l'intérieur d'un tube souple en caoutchouc ou matériau similaire, destiné à éviter que cet élastique ne risque, lors d'un ferrage raté, de s'entortiller plus ou moins autour du scion ou de faire rebondir la ligne.

ARSÈNE GITZHOVEN.

Par procuration :

Cabinet LAVOIX.

Pour la vente des fascicules, s'adresser à l'IMPRIMERIE NATIONALE, 27, rue de la Convention, Paris (15e).

Fig. 1

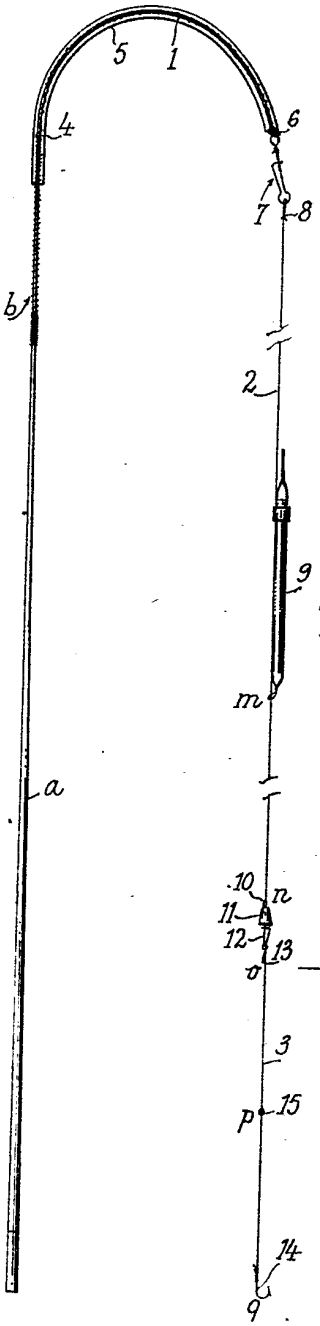

Fig. 2

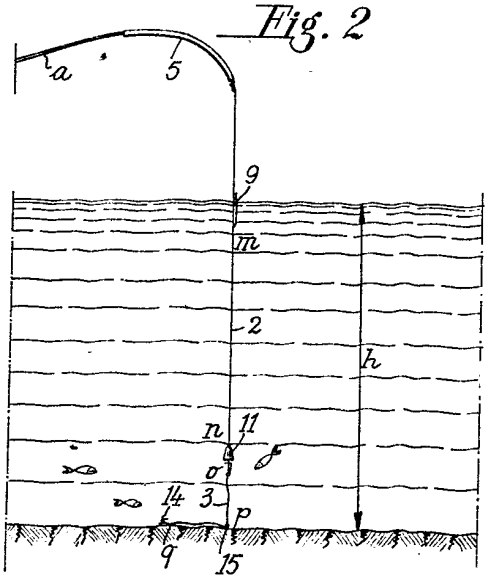

Fig. 3

Fig. 4
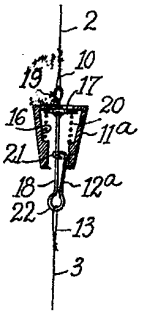
Fig. 5